

## **Compte rendu de la séance du Conseil Municipal 27 février 2014**

**Présents** : Mme Françoise Coquillion, M. Alain Labruyère, M. Jany Cancela, M. Christian Péchard, M. Alain Bellessort, Mme Catherine Cinquin, M. Alain de Romefort, M. François Désigaud, Mme Marie-Hélène Labruyère, M. Alain Laforest, M. Frédéric Laissus, M. Philippe Nicaud.

**Absents** : Mme Mireille Chambon-Martin (*pouvoir à M. Jany Cancela*), Mme Natacha Gardette (*pouvoir à M. Alain Labruyère*), Mme Annick Desplace (*pouvoir à Mme Catherine Cinquin*)

**Secrétaire de séance** : M. Alain Labruyère

---

*Monsieur Alain de Romefort enregistre la séance de Conseil Municipal.*

### **Plan de désherbage : intervention de Mme Alice Patissier du Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais**

Madame le Maire laisse la parole à Madame Alice Patissier qui intervient dans le cadre des formations suivies par le personnel technique concernant le Certiphyto.

Madame Patissier précise que dans toutes les communes les employés communaux devront avoir ce Certiphyto au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et que Carole Gerin et Paul Bady ont suivi cette formation en décembre 2013.

Elle propose d'établir, en lien avec les agents communaux, un plan de désherbage par un accompagnement technique pour la suppression des pesticides. Cette suppression ou réduction de pesticides a pour but de protéger la santé des agents communaux, des habitants et de préserver les nappes phréatiques.

Madame Patissier précise que ce plan de désherbage s'inscrit dans une stratégie de développement durable, l'objectif étant de diminuer l'emploi des pesticides qui sera totalement interdit dans les communes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Ce plan de désherbage s'établit en 4 étapes : un état des lieux de la commune, la définition des objectifs d'entretien, le classement des zones à entretenir et l'établissement d'une proposition d'amélioration.

Madame Patissier explique qu'une dizaine de communes se sont engagées à ce jour dans ce plan de désherbage qui, pour fonctionner, nécessite une bonne communication auprès de la population.

### **Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 5 décembre 2013**

Le compte-rendu du 5 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

### **Informations**

Madame le Maire informe :

- d'un courrier des « Sarmentelles » pour une demande d'aide financière.
- de l'ordonnance du Tribunal Administratif de Lyon donnant acte au désistement de la requête de la société Jean-Gilles Durand et des conclusions de la commune de Régnié-Durette, suite au désistement de M. Jean-Gilles Durand et acceptation de ce désistement par la commune concernant un marché de travaux pour l'opération multiservices.
- de la dédite de Madame Marie-Pierre Couturier à compter du 30 avril 2014 prochain concernant sa location d'un appartement au 2<sup>ème</sup> étage de la mairie.
- des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

#### **Personnel**

Un contrat de 11 h 00 par semaine pour accroissement temporaire d'activité a été passé avec Madame Angélique Bouland pour le secrétariat de mairie du 6 janvier au 28 février 2014.

#### **Mandatements effectués (T.T.C.) depuis le 5 décembre 2013**

ABC équipement jardinières 1 802,61 € - Gaz de France consommation des bâtiments communaux 6 045,43 € - MTB Remplacement pièces chaudières espace loisirs 1 539,25 € et contrat de maintenance 2014/2015 1 287,86 € - Isinet contrat de maintenance informatique + contrat du site internet et mails 3 169,40 € - Les Arts Buissonnières spectacle "Capucine aux doigts verts" 750 € - EDF Collectivité consommation bâtiments communaux 1 792,44 € - Alpha Vallet produits ménagers 1 260,38 € - Fournitures scolaires 1 279,86 € - Fleury Daniel élagages 517,34 € - Pascal Déprele réparation de plomberie cantine et salle des fêtes 1 956,41 € - Gérard Garon Réparation du boxer 871,26 € - Garage Sandelion réparation lame à neige 683,74 € réparation saleuse 761,64 € montage de crochets automatiques 1 306,55 € - Girard Leclerc entretien du microtracteur 889,40 € - Maître Vandendriessche honoraire recours PC Forchi 1 092 € - CCSVB séances de piscine 2 090 € - SDIS contribution incendie 1<sup>er</sup> trimestre 4 307 €.

### **Commandes passées (T.T.C.)**

Pascal Blais réparation sanitaire école côté filles, réparation bonde et siphon espace loisirs 789,36 € - Sarl Geoffray escaliers cantine et rampe salle des fêtes 2 077,44 € - Jean-Gilles Durand portes salle des fêtes et mairie seuil école 2 088,75 € fenêtres école 10 486,53 €.

### **Personnel : création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet**

Madame le Maire explique la proposition de création d'un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe pour 16 h 00 hebdomadaires annualisé concernant le cyberspace en précisant qu'actuellement l'adjoint d'animation employé est Madame Isabelle Bonnet sur un contrat pour accroissement temporaire d'activité de 13 h 00 par semaine. Ce temps de 16 h 00 intégrerait les horaires d'ouverture au public, les tâches administratives, les ateliers informatique du club Lou Gra's Mottes et les animations pendant les vacances scolaires (2 semaines à la Toussaint, vacances de février et Pâques, 2 séances pendant les vacances de Noël et 5 semaines d'activité pendant les vacances d'été).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de créer un poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe pour le cyberspace à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014 pour un temps non complet de 16 h 00 par semaine annualisé.

### **Finances**

#### **Approbation du Compte Administratif 2013**

Jany Cancela informe qu'il a demandé à Madame le Maire de présenter le compte administratif 2013, le dernier de sa mandature.

Distribution aux conseillers des documents officiels du compte administratif 2013 et des résultats du compte de gestion 2013 du Trésor Public.

Madame le Maire présente dans le détail le compte administratif 2013 qui dégage un excédent de fonctionnement de 113 337,65 € et un excédent d'investissement de 282 028,74 € soit un excédent cumulé de 395 366,39€. Il est précisé que l'excédent d'investissement correspond au prêt relais de 227 000 € encaissé en 2013. Ce prêt relais, contracté dans l'attente de l'encaissement des subventions attendues pour le multiservices, sera remboursé intégralement, comme prévu dans le contrat, avant le 1<sup>er</sup> avril 2014 avec les subventions reçues 78 759 € de DETR, 88 711 € du FISAC et 61 000 € de la Région soit un total de 228 470 €.

Madame le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à 9 voix « pour » et 5 abstentions le Compte Administratif 2013.

#### **Approbation du Compte de Gestion 2013**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Compte de Gestion 2013 établi par le Receveur et dont la comptabilité est identique à la comptabilité communale.

#### **Demande de subvention du Collège de Beaujeu pour un voyage scolaire**

Jany Cancela explique la proposition adoptée lors d'une réunion au collège de Beaujeu, d'ajuster à 30 € par élève la subvention attribuée par toutes les communes de la communauté de communes. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'augmenter à 30 € par élève la subvention allouée pour les voyages scolaires organisés par le collège de Beaujeu en 2014. Il est précisé que ce montant vient en déduction directe sur la part des familles.

#### **Amendes de police 2013 : Engagement des travaux et acceptation de la subvention**

Madame le Maire rappelle les travaux de sécurité, notamment aménagement de l'entrée sud du village avec modification du carrefour et chemins piétonniers, acceptés lors du Conseil Municipal du 12 juin 2013 pour un montant de 5 232,91 € H.T. dans le cadre du produit des amendes de police et la subvention sollicitée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'engager ces travaux et accepte la subvention attribuée d'un montant de 2 470 €.

### **Edifice de l'église**

#### **Restauration des vitraux**

Alain Labruyère, adjoint aux bâtiments, informe le Conseil qu'il y a lieu de procéder à la restauration de quelques vitraux cassés sur l'édifice de l'église et présente deux devis : un premier de "Thomas Vitraux" pour un montant de 13 161,60 € T.T.C. et un deuxième de "l'Art du vitrail" pour un montant de 9 150 € T.T.C. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 11 voix « pour » et 4 abstentions de procéder à la restauration de ces vitraux et de confier ces travaux à "l'Art du vitrail" pour un montant de 9 150 € T.T.C.

### **Protection des vitraux**

Alain Labruyère informe le Conseil qu'il y a lieu de remplacer la protection actuelle des vitraux et présente deux devis : un de la société Serre pour 34 054,80 € et un de "Thomas Vitraux" pour 64 680 €.

Le Conseil Municipal, manquant d'informations, ce sujet est reporté à la prochaine séance.

### **Restauration d'une statue**

Madame le Maire informe qu'une statue représentant "la Vierge à l'Enfant" en bois doré, datant de la fin du 18<sup>ème</sup> siècle et inscrite aux monuments historiques, nécessite des travaux de restauration notamment suite à la présence d'insectes à larves xylophages. Elle explique sa rencontre avec Madame Paret, conservatrice du patrimoine, Madame Blandine Tupinon, restauratrice spécialisée de l'Atelier du Thau, ainsi qu'un responsable de la paroisse pour envisager la restauration de cette statue et son financement. Le devis établi par Madame Tupinon pour la restauration de cette sculpture s'élève à 2 100 € auquel il convient d'ajouter la somme de 350 € pour sa sécurisation. Un courrier a été adressé à la Direction Régional des Affaires Culturelles Rhône-Alpes pour informer de la nécessité d'entreprendre ces travaux de restauration et de la demande d'aide qui leur sera adressée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la restauration de la statue de "la Vierge à l'Enfant", décide de commander ces travaux à Madame Tupinon de l'Atelier du Thau, autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant et sollicite une aide de la DRAC.

### **Travaux dans le logement de l'auberge « La Vigneronne »**

Madame le Maire rappelle le courrier reçu de M. et Mme L'Hoste concernant leur souhait d'effectuer des travaux pour avoir une pièce supplémentaire de 25 m<sup>2</sup> dans le logement à l'étage de l'auberge « La Vigneronne ».

Le montant de ces travaux représenterait seulement pour la commune un coût de fournitures de 2 127,88 € et une facture d'intervention d'un électricien pour 1 140,92 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix « pour » et 5 abstentions, accepte les travaux de réhabilitation d'une pièce de 25 m<sup>2</sup> dans le logement au dessus de l'auberge pour un montant de 3 268.80 €. L'électricien assurera les travaux d'électricité et Monsieur et Madame Lhoste effectueront à leur charge les autres travaux pour lesquels la commune prend en charge les fournitures.

Le groupe "Au service de l'intérêt collectif", bien que favorable aux travaux réalisés à l'Auberge Vigneronne par les locataires, s'abstient de voter la réalisation des travaux de cette opération à cause de la non concertation de la commission bâtiment avec les locataires.

### **Urbanisme : Déclaration d'Intention d'Aliéner**

Madame le Maire présente une DIA pour la parcelle de terrain n° AL 171 « impasse de l'abattoir » en indiquant que cette parcelle est contiguë au terrain compris dans l'acquisition de la propriété "Maison Chervet" réalisée par la commune et qu'elle souhaiterait que cette parcelle soit mis en réserve foncière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de faire valoir son droit de préemption.

Madame le Maire indique que le prix de vente de cette parcelle de 300 m<sup>2</sup> est de 21 000 € et souhaiterait assurer à Monsieur et Madame Taconnet que la commune laissera place à une négociation afin d'envisager une cession de terrain à leur profit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, d'acheter la parcelle AL 171 pour un montant de 21 000 € auquel il convient d'ajouter 2 000 € de frais de notaire.

### **Finances : mandatement des dépenses en investissement**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriale précisant que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondant, visés à l'alinéa ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Conformément aux textes en vigueur, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article pour les dépenses votées ci-avant :

La restauration de la statue de la "Vierge à l'Enfant" pour un montant de 2 450 €  
L'achat de la parcelle AL 171 suite au droit de préemption pour un montant de 23 000 €  
L'installation d'un plan inox pour le meuble de la cantine pour un montant de 1 400 €.  
Les travaux du logement de l'auberge « Le Vigneronne » pour un montant de 3 300 €  
Les travaux de restauration des vitraux de l'église pour un montant de 9 150 €.  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité, autorise Madame le maire à engager, liquider et mandater la dépense de 2 450 € pour la restauration de la statue de la vierge à l'enfant, de 23 000 € pour l'acquisition de la parcelle AL 171 et de 1 400 € pour l'installation d'un plan inox sur le meuble passe plats de la cantine, s'engage à inscrire cette dépense au Budget Primitif 2014.

- à 10 voix « pour » et 5 abstentions, autorise Madame le maire à engager, liquider et mandater les dépenses de 3 300 € pour les travaux du logement de l'auberge « Le Vigneronne », s'engage à inscrire cette dépense au budget primitif 2014.

- à 11 voix « pour » et 4 abstentions, autorise Madame le maire à engager, liquider et mandater les dépenses de 9 150 € pour les travaux de restauration des vitraux de l'église, s'engage à inscrire cette dépense au budget primitif 2014.

### **Modification acte de vente Commune/M. et Mme Franck Descombes : changement de destination du couloir et abandon du droit de puisage**

Jany Cancela, adjoint aux finances, informe le Conseil Municipal qu'une rencontre a eu lieu avec Madame Laurence Descombes concernant le local de 7m<sup>2</sup>, propriété de Monsieur et Madame Descombes, pour lequel une servitude de passage et de puisage figure dans l'acte de vente. Un changement de destination de ce lieu est envisagé et Monsieur et Madame Descombes souhaiteraient qu'une convention tri-partite soit signée pour l'utilisation et l'assurance de ce lieu.

Un projet d'acte notarié indiquant que : ce couloir est transformé en local entrepôt poubelles du multiservices et de l'appartement, en local d'entrepôt des rolls du multiservices, que la commune abandonne son droit de puisage et s'engage à mettre une porte coupe feu devant le compteur électrique" est en cours de relecture par Mme Descombes. La Mairie est en attente d'une réponse de Mme Descombes.

### **Questions diverses**

#### **Multiservices**

Mme Catherine Cinquin informe le Conseil Municipal qu'un comité de suivi du multiservices a eu lieu le 23 janvier. Elle rappelle que Madame Duvernay a la totale gestion du multiservices sans contribution de la commune. Le loyer des locaux commerciaux est de 440€ HT par mois durant les 2 premières années.

Madame Cinquin rapporte le **bilan financier** du commerce. Celui-ci est satisfaisant et correspond au bilan prévisionnel, les 2 activités bar et épicerie sont nécessaires pour la viabilité du commerce.

Madame Cinquin rapporte l'inquiétude de Madame Duvernay si la licence IV n'est plus exploitable suite au recours déposé par Monsieur Alain de Romefort et Madame Chantal Tardy remettant en cause l'autorisation d'exploitation de la licence IV délivrée par le Monsieur le Sous-Préfet.

Pour le **bilan moral** : les soirées à thèmes organisées ont été appréciées, la bonne fréquentation par les jeunes est constatée, le commerce joue son rôle de point de rencontre de la population.

#### **PLU**

L'adjointe à l'urbanisme étant absente, les précisions demandées sur le dossier ne peuvent être apportées. Madame le Maire invite les membres du Conseil à être présents aux réunions urbanisme ouvertes à tous les conseillers pour disposer de toutes les informations.

#### **Brigades vertes**

Monsieur François Désigaud informe le Conseil Municipal de l'intervention des Brigades Vertes pour les travaux d'élagage le 21 février 2014 avec 8 personnes présentes. Il informe également qu'il n'y a pas de ramassage d'ordures ménagères à l'Ollier et à la Combe-Vallet. Ce problème sera signalé à la Communauté de Communes Saône Beaujolais compétente pour le service de collecte des ordures ménagères.

#### **Divers**

Jany Cancela informe le Conseil Municipal que, pour le regroupement des casernes de pompiers de Beaujeu, Quincié et Régnié-Durette, la décision du SDIS sera prise après les élections municipales.

Jany Cancela donne le compte-rendu de réunion de l'école de musique SYBEMOL. 150 élèves sont inscrits à cette école intercommunale.

**La séance est levée à 0h50.**